

**Mercredi 6 avril**  
**15h00 / Salle 1**

## ATELIER NTIC : Ecole numérique, Rôle de la Ville et décentralisation !



**Maires en Ile-de-France : En quoi consiste la signature conjointe entre l'Association des Maires de l'Ile-de-France (AMIF) et l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) ?**

**Pascale Luciani Boyer :** Il s'agit d'un partenariat-accord de coopération entre l'Éducation Nationale, l'AMIF et l'AMRF, faisant suite aux annonces de Luc Chatel sur sa volonté de rapprocher l'Éducation Nationale des territoires. Un accord a déjà été signé, il y a deux ans, pour l'élaboration d'un Plan Ecole Numérique Rurale. Il fallait y voir là une première étape de décentralisation avec, pour finalité, la coopération entre l'État et les collectivités, dans l'installation d'équipements matériels numériques. L'AMIF, couvrant 60% de villes rurales, s'est réunie avec l'AMRF pour traiter les problématiques liées à l'équipement informatique des villes rurales. Il faut comprendre que si la décentralisation a amené une capacité d'équipement sur le bâti et l'urbanisme, pour ce qui est de l'équipement informatique, les communes s'interrogent encore sur leurs compétences et leur capacité de financement.

**Maires en Ile-de-France : En quoi les Espaces Numériques de Travail (ENT) améliorent-ils les liens éducatifs à l'échelle d'une ville ?**

**Pascale Luciani Boyer :** La majorité des villes souhaite accentuer les Espaces Numériques de Travail. Ils constituent une véritable opportunité d'échanges, puisqu'ils n'ont pas seule vocation à aider un élève à travailler. En effet, ils permettent de mettre en relation les parents et les intervenants périscolaires. Il s'agit, au-delà de l'équipement, de recréer du lien et de la communauté éducative entre l'élève, les parents, le Maire, l'aide au devoirs etc... L'équipement des écoles reste, pour les villes, un enjeu majeur. Les Maires doivent réfléchir à la constitution d'un outil de

rapprochement et d'échanges au sein du territoire. Le dispositif reste à la charge des communes ; or personne ne sait, aujourd'hui, si le bénéfice sur le pendant éducatif est bien réel. L'AMIF y a vu un terrain propice à une réflexion commune, puisque l'Association regroupe un panel représentatif de la France. Si l'on souhaite définir un cahier des charges, nous devons nous asseoir autour de la table. Nous devons définir qui réalise les équipements, en associant les syndicats sur les départements, et savoir qui paye. La question des financements constituera, d'ailleurs, la conclusion de l'atelier du 06 avril.

**Maires en Ile-de-France : Quels compléments apportent les contenus numériques aux matériels éducatifs traditionnels ?**

**Pascale Luciani Boyer :** Ils permettent de réaliser des économies d'échelle. Entre des livres peu utilisés et des contenus numériques interactifs, l'économie réalisée reste bien réelle. Mais, avant tout, il faut réfléchir à la maintenance de tous ces systèmes. Nous devons nous poser des questions sur les charges, la formation des enseignants et tenir compte des expériences concluantes ; comme à Limoges ou à Elancourt, dont le Député-Maire, Jean-Michel Fourgous, est Rapporteur, auprès du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'école numérique et de ses équipements. Il existe, également, un premier bassin d'étude et de mise en œuvre, lancé sur l'est parisien avec le rectorat de Créteil. La question des contenus renvoie à celle de la décentralisation. Il faut réfléchir au choix des équipements. On ne peut pas continuer à investir sans aucune garantie sur la réussite scolaire. Nous devons passer de l'expérimentation à la réflexion afin de préserver l'efficacité du projet. Enfin, j'espère que la table ronde du 06 avril prochain réunira de nombreux élus, que les échanges seront constructifs et que ressortiront, des expériences, des méthodologies de travail. ■

L'école de demain dépend des innovations d'aujourd'hui ! Le numérique souhaite se «brancher» sur le «secteur» de la décentralisation. Si la notion d'équipements informatiques s'ancre peu à peu à la conscience des Maires, compétences et moyens restent «au creux de la vague». De nombreuses communes se posent la question du savoir-faire et des financements dans l'équipement des établissements scolaires. Autre interrogation, celle-ci taraude autant les édiles que les enseignants ou les parents d'élèves, Comment recréer du lien et de la communauté éducative via les Espaces Numériques de Travail (ENT) ? Sûr que les Villes tiennent certaines «commandes» ; Reste à savoir les utiliser. Le 6 avril prochain, l'Atelier NTIC, consacré au rôle de la Ville et de la décentralisation dans l'équipement des écoles numériques, vous invitera à «surfer» entre présentations et débats. **Pascale Luciani Boyer**, Adjointe au Maire de Saint-Maur-des-Fossés, en charge du développement des nouvelles technologies et Vice-présidente de la Commission NTIC de l'AMIF, a résumé les thématiques qui jalonnent la séance de travail. L'atelier balayera tous les aspects et toutes les perspectives permettant une «mise en ligne» rapide de l'école numérique.